

M. Crosbie: Il en faut peu!

M. Riis: Cela augure sans doute de ce qui nous attend si jamais les conservateurs prennent le pouvoir au Canada. A titre d'exemple, le député de Saint-Jean-Ouest aurait dit en juillet 1982, selon la revue *Maclean's*: «Si je vous disais ce que nous allons faire, nous n'aurions aucune chance d'être élus». On comprend pourquoi le député n'a pas voulu préciser quelles mesures son gouvernement adopterait s'il était porté au pouvoir. Un peu plus tôt, le député de Saint-Jean-Ouest avait dit au cours d'une entrevue diffusée lors de l'émission de télévision «Watson Report» que nos chefs politiques devraient être un peu moins honnêtes, ajoutant qu'ils ne sont pas assez malins ni astucieux. Encore une fois, voilà des propos révélateurs. C'est donc dire que les conservateurs doivent se montrer plus rusés et quelque peu moins honnêtes envers les Canadiens. Cependant, pour couronner le tout, voici la réponse que le député de Saint-Jean-Ouest a donnée le 25 novembre 1983 à un journaliste du *Globe and Mail* qui l'interviewait: «Vous ne nous tirerez pas les vers du nez. Si vous voulez connaître nos politiques, alors, éliez-nous!»

Pensez-vous qu'en ces temps difficiles les Canadiens vont voter à l'aveuglette? Croyez-vous qu'ils vont se laisser flouer? Croyez-vous qu'ils vont accepter d'appuyer le parti politique qui s'apprête à leur mener la vie dure? Je ne pense pas que les Canadiens le croient un seul instant, monsieur le Président.

Je vais dire ce qu'il faudrait faire, d'après moi, pour les taux d'intérêt. Je reviens à la prémisse voulant que, compte tenu du fait que le taux préférentiel oscille autour de 12 p. 100, et qu'il va encore probablement augmenter durant les prochaines semaines, la fragile reprise qui se manifeste dans certaines régions du pays ne continuera pas et la forte reprise dans certains secteurs avortera probablement si on laisse grimper les taux d'intérêt ou si on les laisse suivre la tendance à la hausse des taux américains.

Il y a deux séries de politiques que le gouvernement pourrait adopter. L'une consiste à prendre des mesures énergiques. Par là, j'entends qu'il faut admettre la gravité du problème et reconnaître ce que veut dire le fait que près de deux millions de Canadiens à la recherche de travail sont incapables d'en trouver. Il faut reconnaître ce que cela veut dire surtout pour la jeune génération de Canadiens qui cherchent un emploi pour la première fois. Le gouvernement du Canada devrait ordonner au gouverneur de la banque de faire le nécessaire pour réduire ces taux d'intérêts. Si certains Canadiens sont disposés à abandonner leur pays, à abandonner le secteur économique et aller investir de l'argent spéculatif ailleurs, ils devraient avoir le droit de le faire. Ils devraient toutefois payer une certaine amende. Après tout, nous demandons bien aux personnes qui vont à l'encontre des intérêts de la société canadienne de payer des amendes. On demande aux grands pollueurs industriels de payer des amendes s'ils contreviennent aux règlements que la plupart des Canadiens jugent sains. Nous pénalisons les buveurs qui prennent le volant et mettent en danger la vie de citoyens innocents. Si certaines personnes veulent aller investir leur argent à l'étranger, c'est leur droit, mais elles devraient payer une amende. C'est pourquoi nous conseillons d'imposer au besoin une taxe sur la spéculation.

Les subsides

En guise de conclusion, . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé. Y a-t-il des questions?

M. Evans: Monsieur le Président, je déteste contredire mon ami et collègue le député de Kamloops (M. Riis). Le chef de l'opposition (M. Mulroney) a dit comment il réduirait le déficit. Voici ce qu'il a déclaré: «Que ferais-je? Je réduirais les dépenses dans tous les domaines et dans toutes les circonstances. J'aurais moins souvent recours aux services des experts-conseils, des avocats de l'extérieur, des comptables, des agences de publicité, il y aurait moins de fonctionnaires, d'indemnités, de gaspillage, de subventions stériles, de déplacements, de pensions indexées et d'avantages sociaux, de programmes construction, d'installations permanentes de dépassements de coûts, et d'excès bureaucratiques purs et simples, pour ne citer que quelques exemples.» Ces propos se trouvaient dans le *Globe and Mail* du 2 août 1982. Dans cet article, le chef de l'opposition expliquait ce qu'il ferait pour diminuer le déficit.

J'aimerais que le député nous dise s'il a entendu ce genre de propos dans la bouche du chef de l'opposition. Dans l'affirmative, voudrait-il confirmer qu'il s'agit bien là de la réalité qui se cache derrière les déclarations des conservateurs au sujet de la diminution du déficit?

M. Crosbie: Parlez-nous un peu des déclarations de Turner.

M. Evans: Pour le moment, monsieur le Président, les conservateurs évitent de donner des précisions. Toutefois, ces précisions nous ont été fournies par le chef de l'opposition avant qu'il n'assume ses fonctions actuelles.

M. Riis: Monsieur le Président, je constate que la motion du député de Saint-Jean-Ouest affirme que «nous sommes plus indépendants sur le plan de la politique relative au taux d'intérêt». Ce libellé est très important selon moi, car il ne signifie pas nécessairement que les conservateurs mèneraient une politique plus indépendante. De toute évidence, la motion a été formulée avec la plus grande prudence.

Je prends bonne note des remarques du député au sujet de certains points précis exposés par le chef du parti. J'aimerais ajouter quelque chose à ce propos. Je tiens à donner aux progressistes conservateurs le bénéfice du doute dans une certaine mesure, mais, puisque la question a été abordée, je dois dire que je me souviens de certaines discussions qui nous éclairent sur les intentions du député de Saint-Jean-Ouest. Je regrette de devoir parler du député de Saint-Jean-Ouest continuellement quand j'ai des critiques à formuler. Cependant, à ma connaissance, il a parlé de la possibilité d'établir une formule de calcul des ressources, de remettre en question l'universalité des allocations familiales et des pensions, et ainsi de suite. Il est néanmoins possible qu'il ait changé d'avis depuis.

Si les députés le permettent, monsieur le Président, j'aimerais faire encore quelques remarques; il me suffira probablement de deux ou trois minutes. Je pourrais peut-être obtenir le consentement unanime de la Chambre pour finir d'exposer certaines de mes propositions sur la façon de réduire les taux d'intérêt.